

Environ 1 700 prestataires de l'Île-du-Prince-Édouard ne pourront plus demander l'assurance-chômage à cause des changements apportés aux normes d'admissibilité.

C'est ce dont nous parlons.

Bien honnêtement, ce qui se produit dans l'Île-du-Prince-Édouard me laisse perplexe. La ministre a de bonnes raisons d'être stupéfaite des répercussions des normes d'admissibilité du projet de loi C-21 sur cette province. Des chiffres présentés au comité par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont révélé que les changements proposés dans le projet de loi C-21 priveront l'Île-du-Prince-Édouard de 12 millions de dollars. Autrement dit, la seule modification des normes variables d'admissibilité coûtera 12 millions de dollars à cette province. Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta réunies perdront 7 millions de dollars à cause de cette modification. Toronto perdra 4 millions et Montréal 6 millions. Ce projet de loi, qui, aux dires du premier ministre, sera avantageux pour les provinces de l'Atlantique et les personnes démunies, prive l'Île-du-Prince-Édouard de 12 millions de dollars à cause de changements apportés aux normes d'admissibilité.

J'examine le document remis par le ministère fédéral et j'y vois l'expression «normes d'admissibilité» et l'estimation, par région, des répercussions financières des modifications apportées au programme d'assurance-chômage. Les pertes dans l'Île-du-Prince-Édouard sont évaluées à 12 millions de dollars, à Moncton, à 11 millions, dans le nord du Québec, à 23 millions et à Toronto, à 4 millions. Je parle des normes variables d'admissibilité. D'autres caractéristiques du projet de loi, par exemple, la durée des prestations et les départs volontaires, sont plus lourdes de conséquences pour une ville comme Toronto. Mais la ministre de l'Île-du-Prince-Édouard a estimé que c'était les normes variables d'admissibilité qui seraient extrêmement coûteuses pour cette province, qui perdra 12 millions de dollars. Ce chiffre représente environ 10 p. 100 de ce que gagnera la commission grâce à la modification des normes. Pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard doit-elle porter le poids de près de 10 p. 100 de cette économie à l'échelle nationale? Je voudrais que le comité réponde à cette question. Je n'ai pas inventé ce document. J'espère qu'il est exact, mais s'il ne l'est pas, on ne peut qu'en blâmer la commission, car c'est elle qui l'a présenté.

Nous en arrivons maintenant à une province conservatrice, la Nouvelle-Écosse. Je suis certain que le sénateur Phillips considérera les témoignages présentés par l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve comme non pertinents, car ces provinces ne font pas partie du cercle béni. Mais nous avons entendu un témoin dire, au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qu'environ 17 000 personnes auront droit à moins de prestations. Elles perdront ainsi en moyenne quatre semaines de prestations. Le témoin nous a ensuite demandé d'imaginer les conséquences de la perte d'un mois de revenu pour un chômeur et sa famille.

• (1550)

Gardant cette phrase à l'esprit, je me dis que la fermeture de l'usine de Canso, si elle devient réalité, condamnera au chômage quelque 500 à 800 personnes qui toucheront de l'assurance-chômage. Quiconque trouvera un emploi dans cette région et dans les circonstances actuelles mériterait de recevoir l'Ordre du Canada...

Le sénateur Roblin: N'exagérez pas.

Le sénateur MacEachen: ... il est si difficile d'y trouver un emploi. Ils devront soit déménager soit vivre de l'assurance-chômage. Et, suivant ce témoignage, ils perdront un mois de revenu si le projet de loi C-21 entre en vigueur. Comme suite à toutes les demandes qui nous parviennent de tous les coins du pays, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux étudier plus attentivement toutes ces conséquences avant d'expédier à la hâte l'étude du projet de loi à l'étape du comité.

Le sénateur Flynn: Que pouvons-nous faire? Que pouvons-nous faire en comité? Nous ne pouvons modifier le projet de loi.

Le sénateur MacEachen: À ce stade-ci, honorables sénateurs, je parle de la validité du projet de loi S-12...

Le sénateur Flynn: Vous nous parlez du projet de loi C-21 depuis une demi-heure.

Le sénateur MacEachen: ... qui a une application limitée en raison de la norme variable d'admissibilité...

Le sénateur Flynn: Que pouvez-vous faire?

Le sénateur MacEachen: ... et les exemples que j'ai donnés, ceux de l'Île-du-Prince-Édouard notamment, étaient liés entièrement à la norme variable d'admissibilité.

Le sénateur Flynn: Recommencez donc.

Le sénateur MacEachen: Le sénateur Flynn nous a demandé ce que nous pouvions faire. La première chose que nous pouvons faire, c'est adopter le projet de loi S-12...

Des voix: Bravo!

Le sénateur Asselin: Adoptez le projet de loi C-21!

Le sénateur MacEachen: ... pour que les travailleurs des régions à chômage élevé ne soient pas désavantagés pendant l'étude du projet de loi C-21. Que les gens d'en face fassent ce qu'ils font depuis sept ans, à savoir adopter dès maintenant le même projet de loi pour faire face à la situation dans les régions à chômage élevé.

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacEachen: Les sénateurs d'en face sont en train d'adopter un point de vue totalement politique.

Le sénateur Flynn: Oh là là!

Le sénateur MacEachen: Vous dites de laisser ces travailleurs souffrir dans l'espoir que cela fera monter les pressions qui s'exercent sur le Sénat. C'est votre tactique. Où sont les déclarations de votre leader adjoint que j'ai mentionnées plus tôt? Pourquoi ne vous y reportez-vous pas?

Je voudrais dire quelque chose au sénateur Flynn.

Le sénateur Flynn: Oui, j'aurai ensuite quelque chose à vous dire à mon tour.

Le sénateur MacEachen: De ce côté-ci de la Chambre, notre patience est presque à bout au sujet du sénateur Flynn. Un de ces jours, il sera très surpris par notre réaction parce qu'il a rendu impossible tout débat civilisé. Aujourd'hui, comme nous parlions d'une grave crise qui touche toutes les provinces de l'Atlantique dans le domaine des pêches, il n'a fait que nous envoyer quelques belles paroles, puis des insultes et des accusations de mauvaise foi. Je tiens donc à